



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Groupe de travail n°3

Equipements – Réseaux - Mobilité

13 décembre 2022





SOMMAIRE

1. Mobilités

2. Equipements

3. Réseaux

1

LA MOBILITE



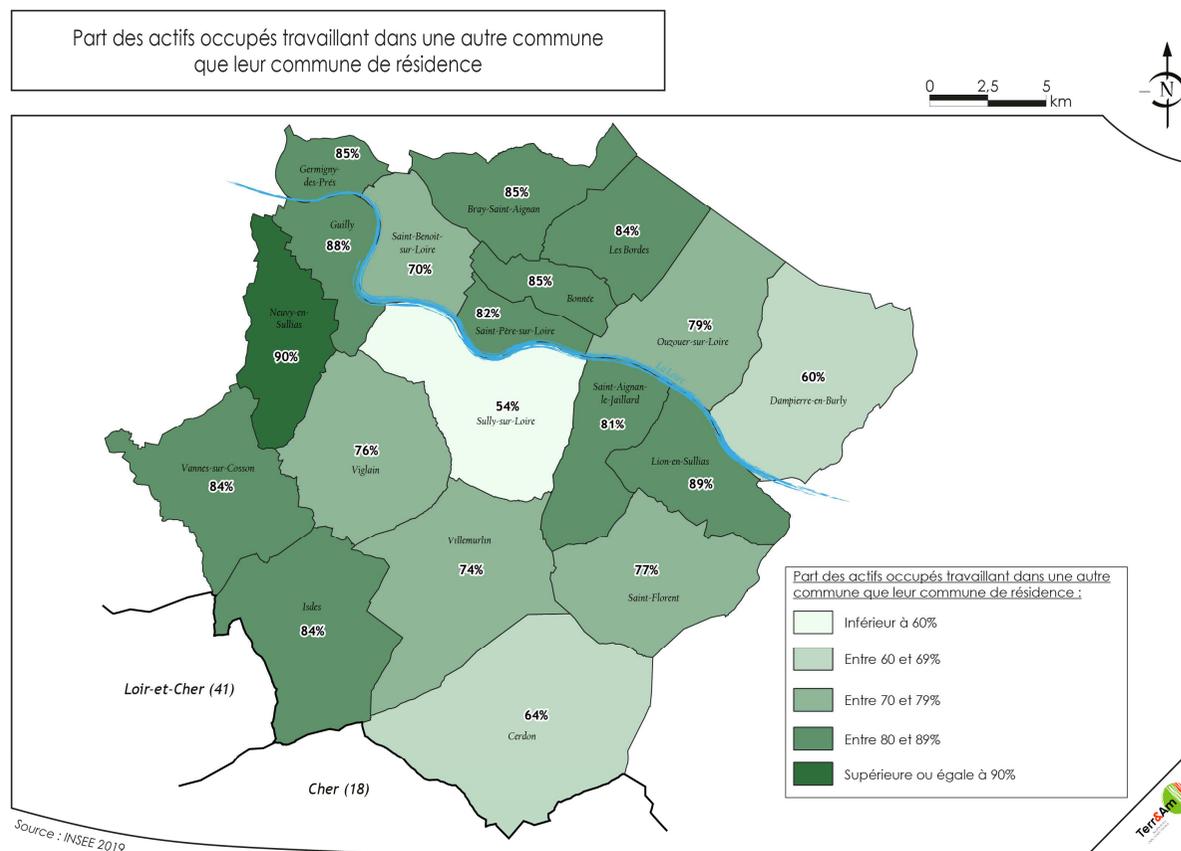
LES DEPLACEMENTS



« Migrations pendulaires » désignent les déplacements quotidiens entre le lieu de résidence et le lieu de travail

Les migrations pendulaires des actifs

- En 2019 : 10 052 actifs occupés sur la CCVDS → 75% d'entre eux travaillent sur une autre commune que leur commune de résidence
- Dans 70% des cas, les actifs travaillent au sein d'une autre commune loirétaine
- A Sully : 54% seulement des actifs travaillent hors de la commune // A Neuvy-en-Sullias : 90% des actifs travaillent hors de la commune

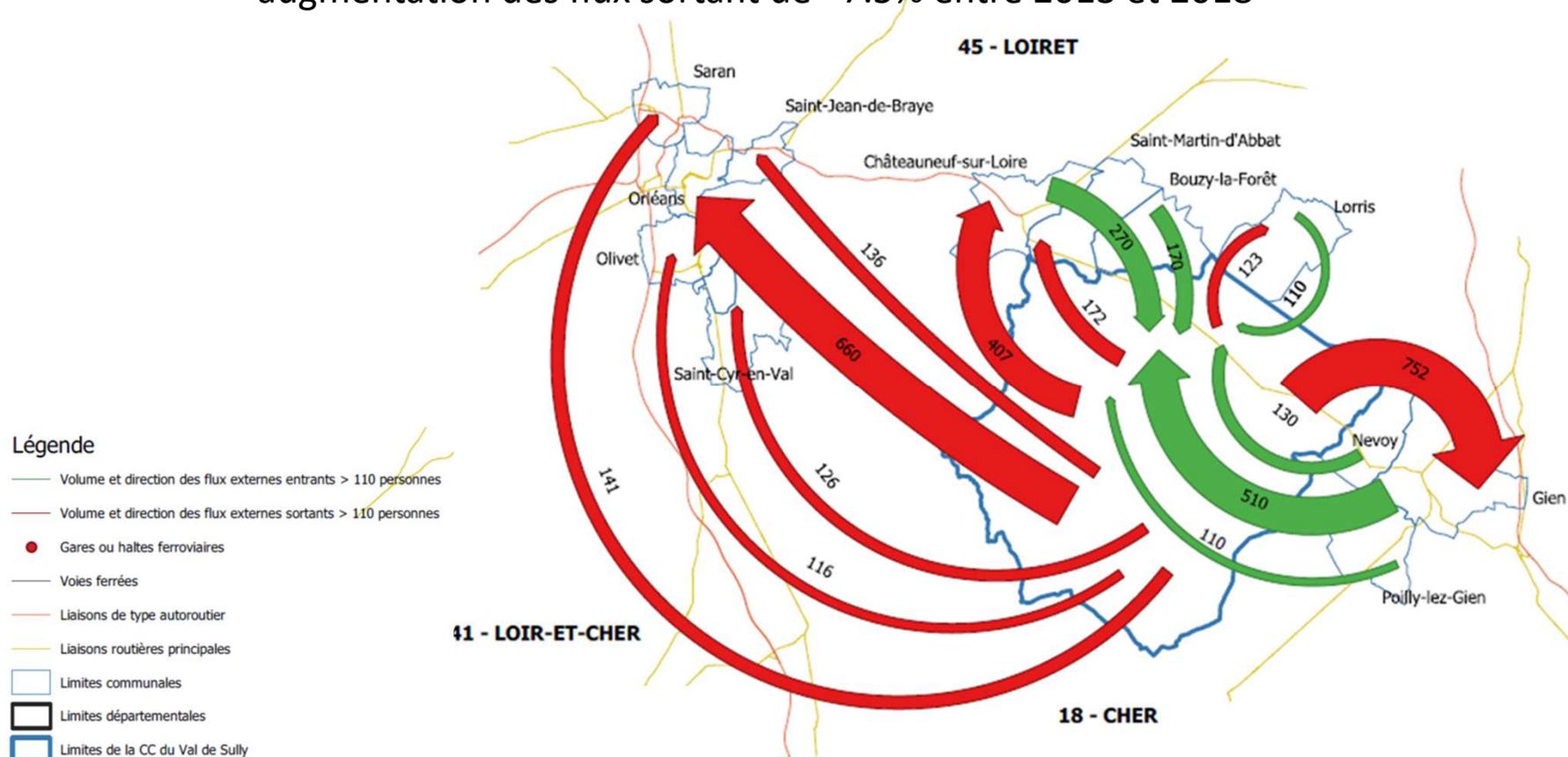




LES DEPLACEMENTS

Origine et destination des déplacements domicile-travail

- A l'échelle de la CCVDS : Dampierre et Sully-sur-Loire sont les principales communes à destination des flux domicile-travail, mais diminution des flux internes de 1.1% entre 2013 et 2018
- A l'échelle du Loiret : Gien, Châteauneuf-sur-Loire et la métropole Orléanaise concentre les principaux flux d'actifs → principaux pôles d'emplois des actifs de la CCVDS, avec une augmentation des flux sortant de +7.5% entre 2013 et 2018



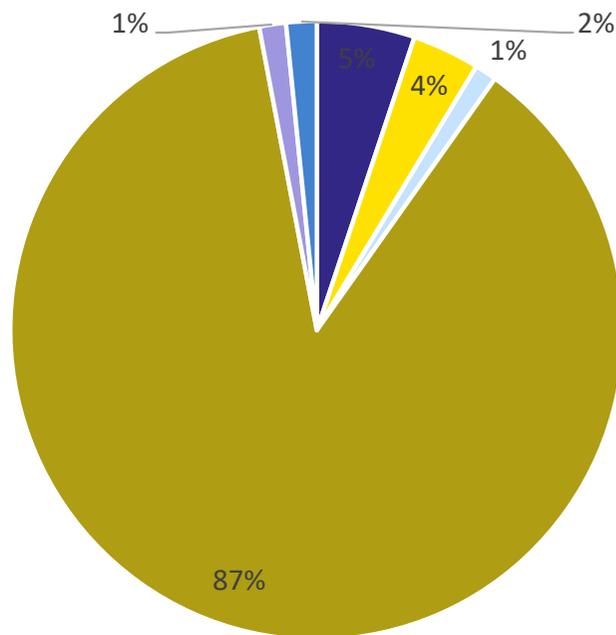
Les flux domicile-travail des actifs en 2018 (DREAL Centre-Val de Loire)



LES DEPLACEMENTS

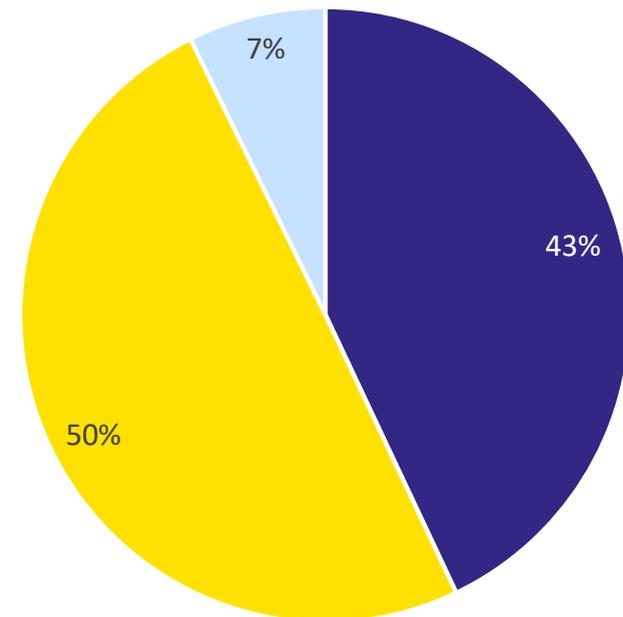
Les modes de déplacements des actifs

- Compte tenu de l'éloignement entre le lieu de résidence et le lieu de travail → nécessité d'avoir un moyen de locomotion
- 87% des déplacements sont effectués en voiture / seulement 4% des déplacements sont effectués à pied
- 92.7% des ménages disposent d'au moins une voiture



■ Pas de transport ■ A pied ■ Deux roues ■ Voiture ■ Transport en commun ■ Vélo

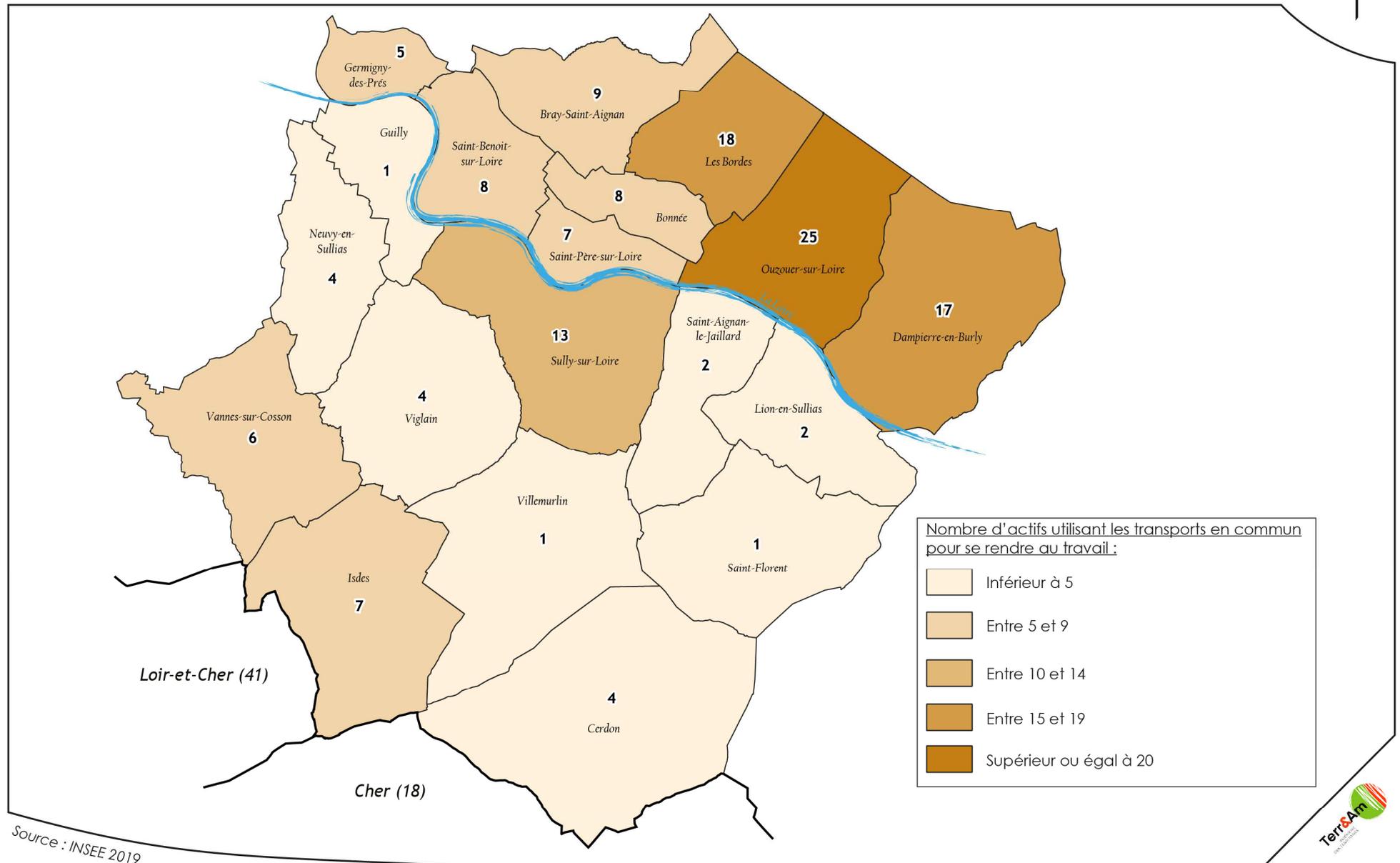
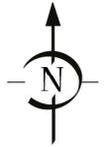
Modes de déplacement domicile-travail des actifs en 2019 (INSEE)



■ 1 voiture ■ 2 voitures ou plus ■ Pas de voiture

Équipement automobile des ménages en 2019 (INSEE)

Nombre d'actifs utilisant les transports en commun pour se rendre au travail



Source : INSEE 2019

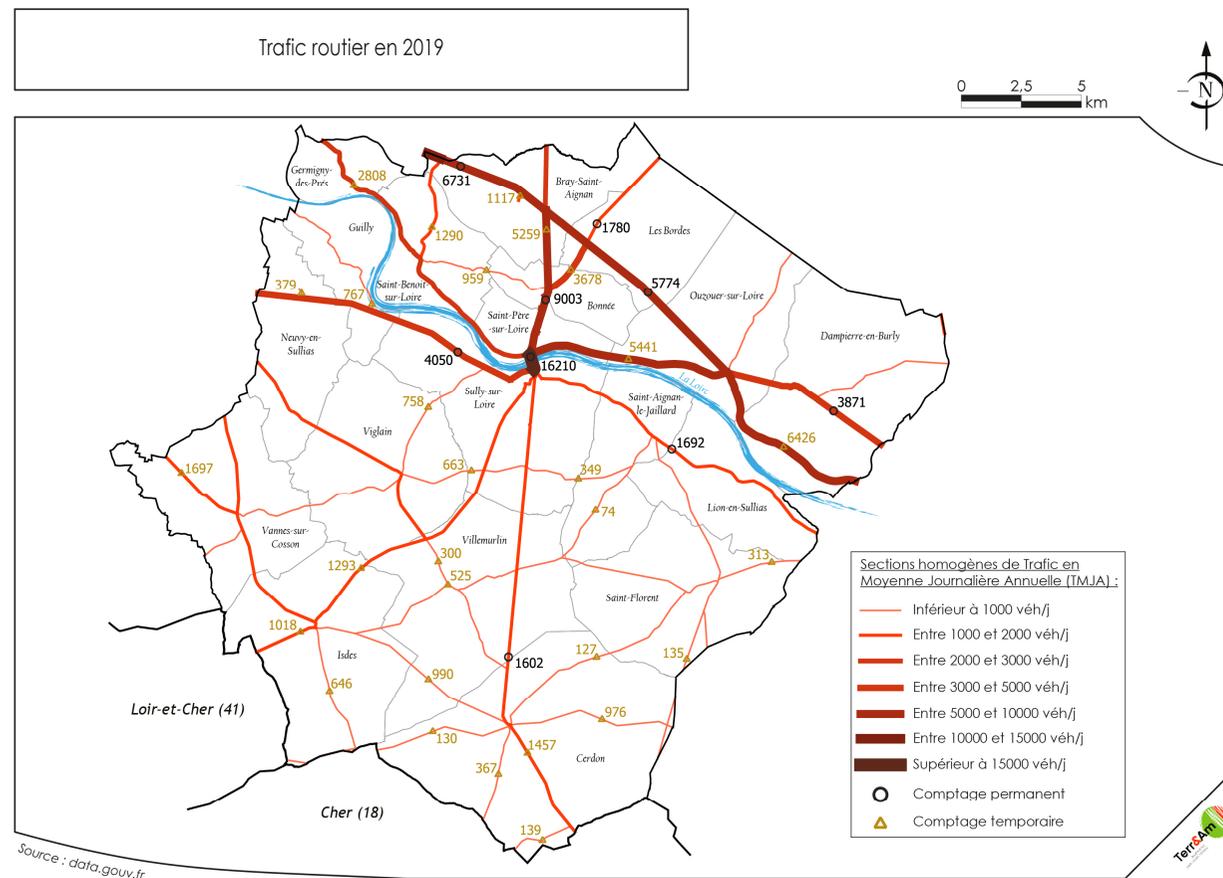




LE RESEAU ROUTIER

Le trafic routier

- Le secteur le plus emprunté du territoire : le Pont de Sully (16 210 véhicules/jour en 2019)
- RD 952, entre Gien et Châteauneuf-sur-Loire : particulièrement emprunté par les poids lourds et les actifs qui travaillent sur Orléans, vitesse parfois excessive des automobilistes
- RD 948 entre Bonnée et Sully : traversée compliquée de la zone commerciale Bonnée/Saint-Père-sur-Loire (9 003 véhicules/jours en 2019)





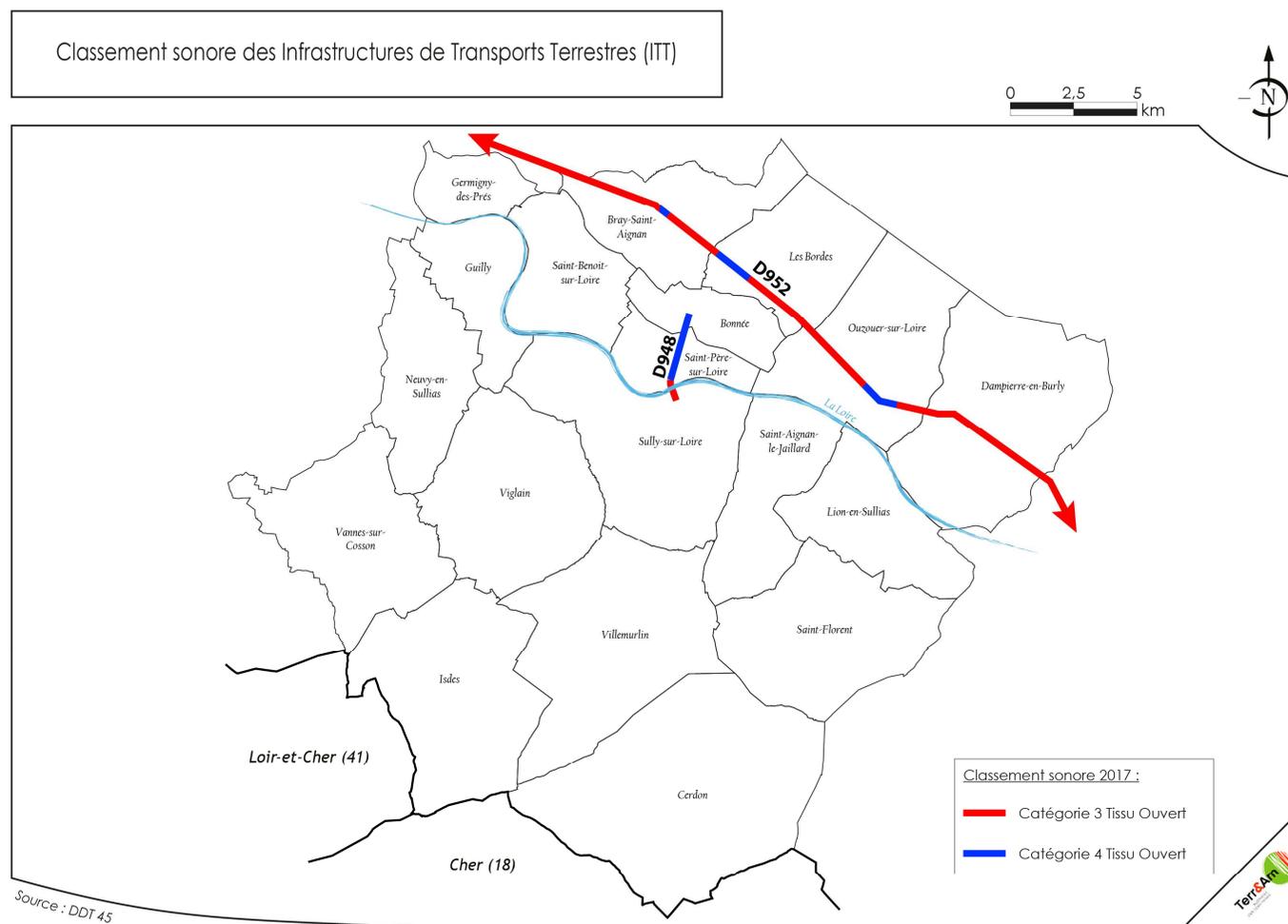
LE RESEAU ROUTIER



Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre a été créé pour protéger les biens et les personnes de l'exposition aux nuisances sonores, avec une répartition en 5 catégories.

Les nuisances sonores

- Toutes les communes ne sont pas concernées → seulement Sully-sur-Loire, Saint-Père-sur-Loire, Bonnée, Dampierre-en-Burly, Ouzouer-sur-Loire, Les Bordes et Bray-Saint-Aignan





LE RESEAU ROUTIER

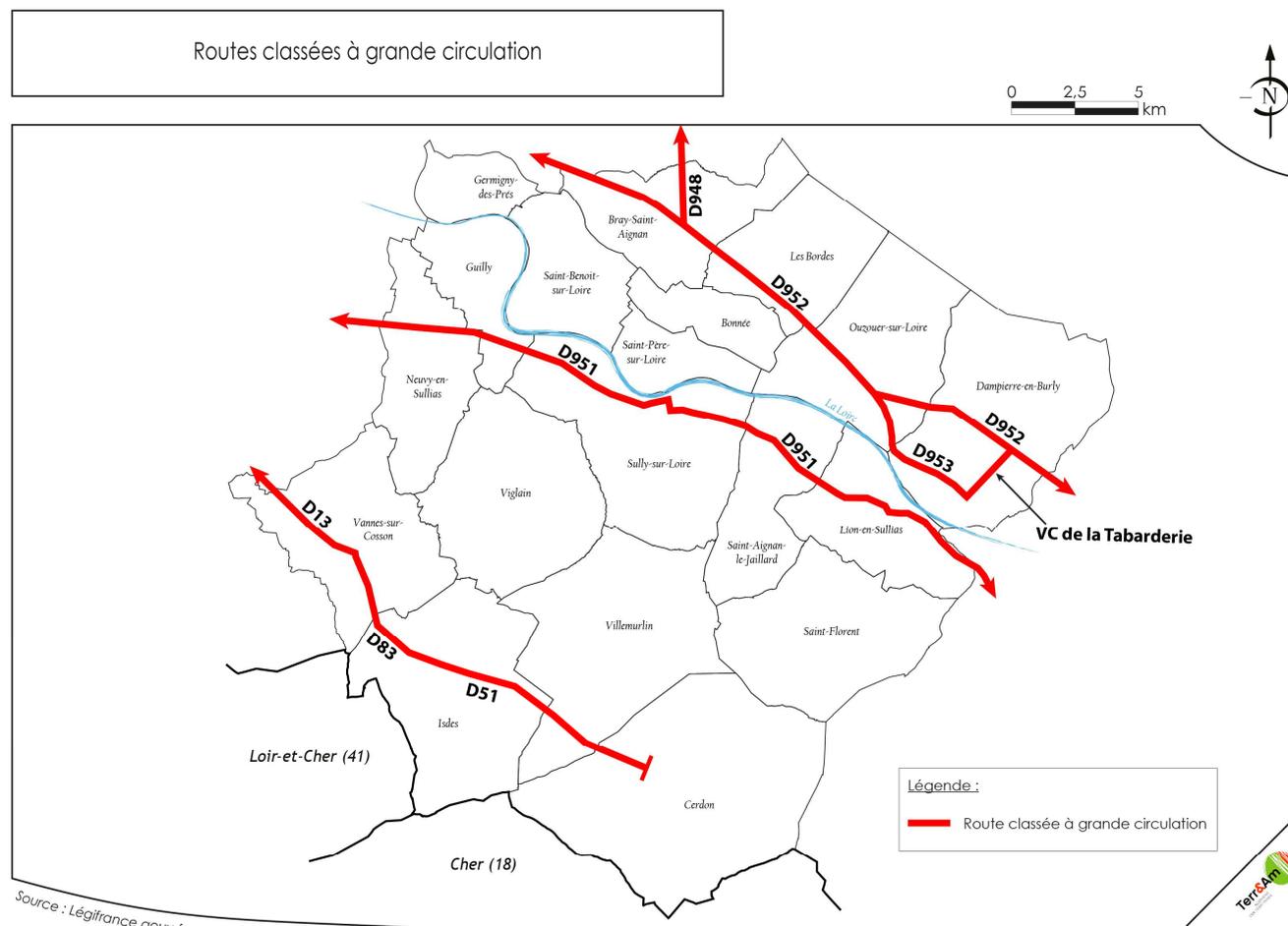


L'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme interdit les constructions et installations dans une bande de 75m de part et d'autre de l'axe des routes classées à grande circulation.

→ Possibilité d'y déroger au titre de l'article L.111-8 du CU, avec une étude dite « d'entrée de ville »

Les voies classées à grande circulation

- Assure la continuité d'un itinéraire à fort trafic et permettant le délestage du trafic routier, la circulation des transports exceptionnels, des convois militaires, etc.
- 9 tronçons classés « routes à grande circulation » sur la CCVDS





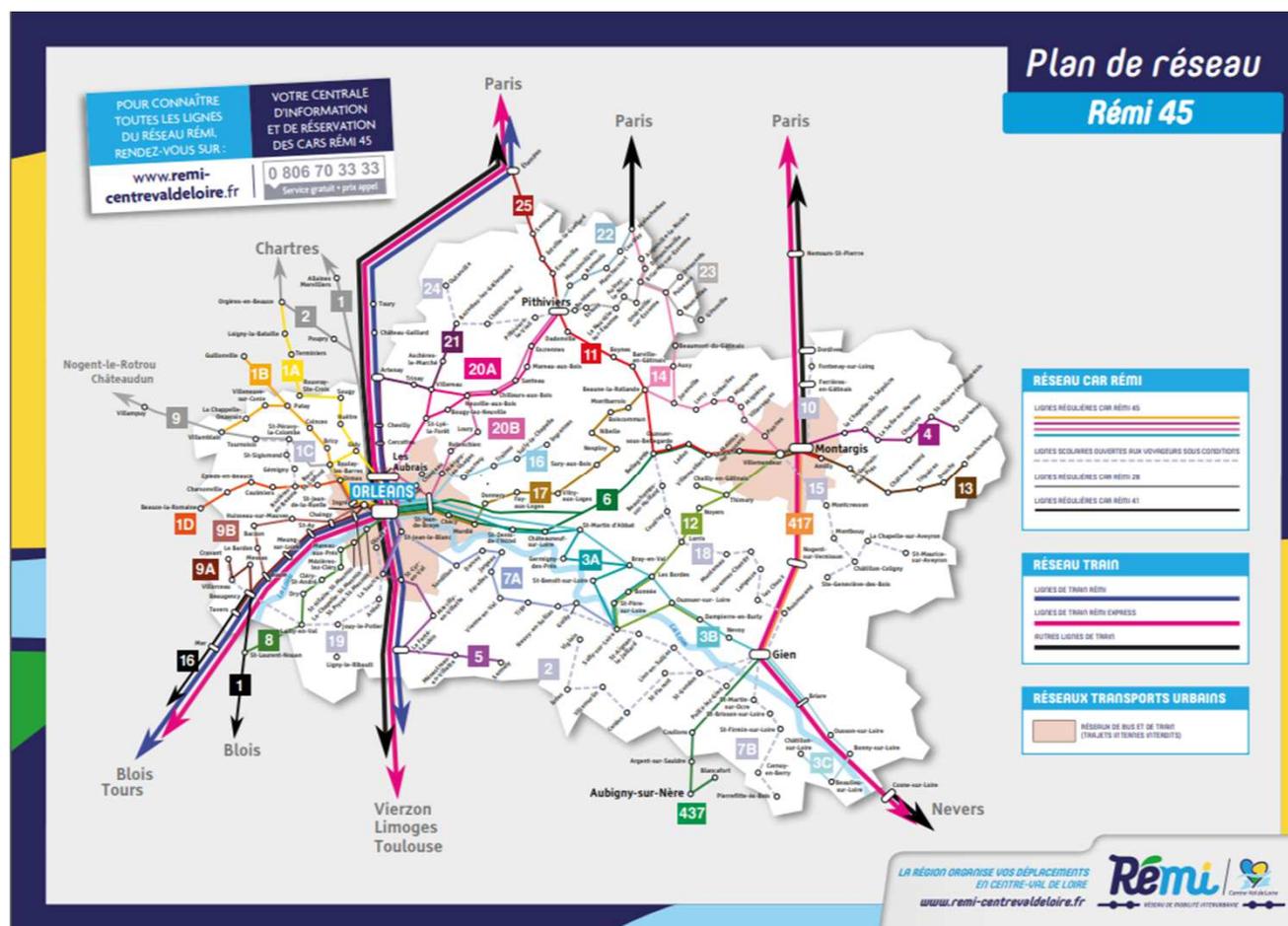
LES AUTRES MODES DE TRANSPORT



REMI signifie
« réseau de mobilité
interurbaine »
Il s'agit de l'autorité
organisatrice des
transports à l'échelle
de la Région Centre-
Val de Loire depuis
2017

L'offre en transports en commun

- 4 lignes de bus régulière sur la CCVDS → 2, 3A, 3B, 7A et 12
- REMI également en charge de la desserte des établissements scolaires
- Propose un service de transport à la demande pour une desserte complémentaire des communes, depuis le domicile vers les communes principales des secteurs identifiés (Sully, Gien ou Châteauneuf-sur-Loire)





LES AUTRES MODES DE TRANSPORT

Le transport ferroviaire

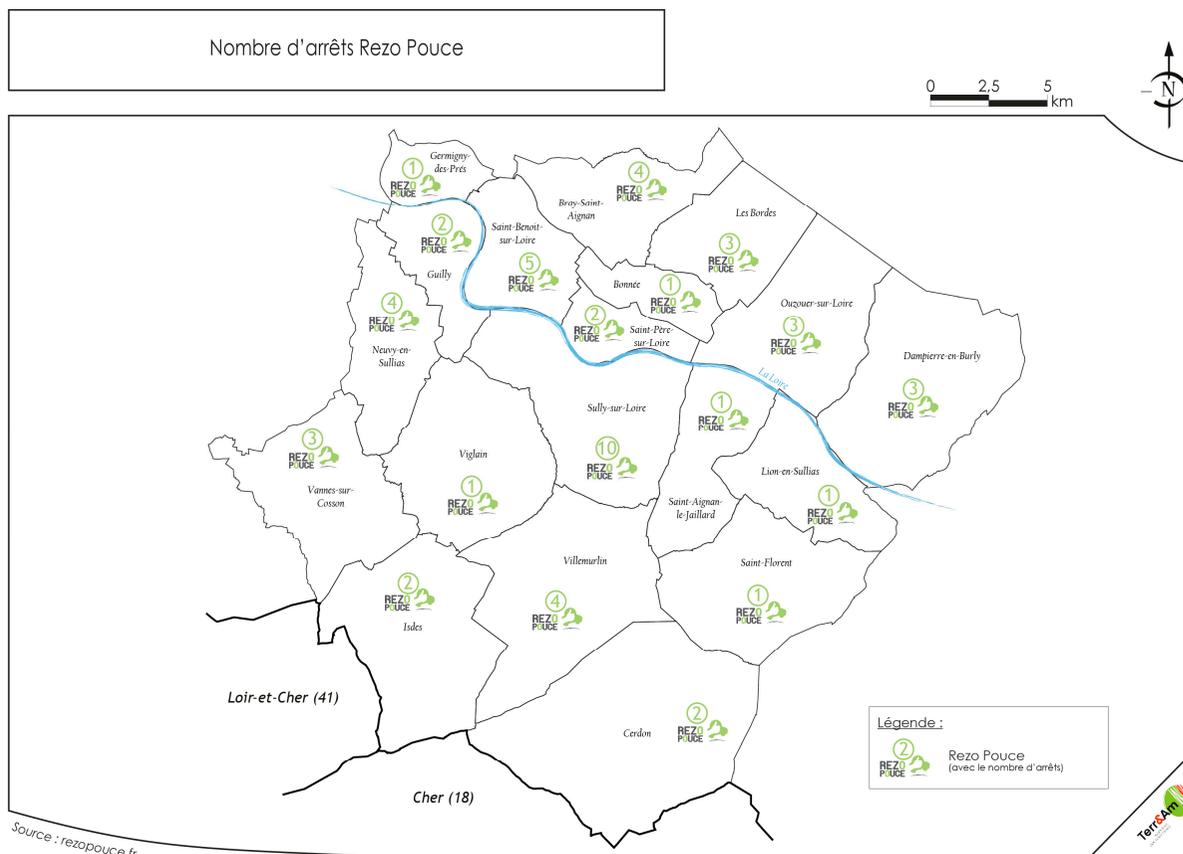
- Pas de gares ferroviaire sur le territoire du Val de Sully
- Ancienne ligne de chemin de fer qui traverse l'ensemble du territoire du Nord au Sud
- Gares les plus proches : Gien (ligne Paris-Nevers) ou Orléans/Fleury-les-Aubrais
- Projet d'une LGV Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon → Dampierre-en-Burly serait sur l'une des options de passage du tracé, mais aucun tracé n'a pour le moment été retenu.



LES AUTRES MODES DE TRANSPORT

Rézo Pouce

- Système d'autostop organisé et sécurisé, encouragé par le PETR → inscription gratuite, qui permet d'utiliser le réseau. Pas d'inscription nécessaire = fonctionnement de l'autostop.
- Permet de pallier au manque de transports en commun sur le territoire
- A l'échelle du PETR : 342 inscrits (outils de suivi en cours de développement)





LES AUTRES MODES DE TRANSPORT

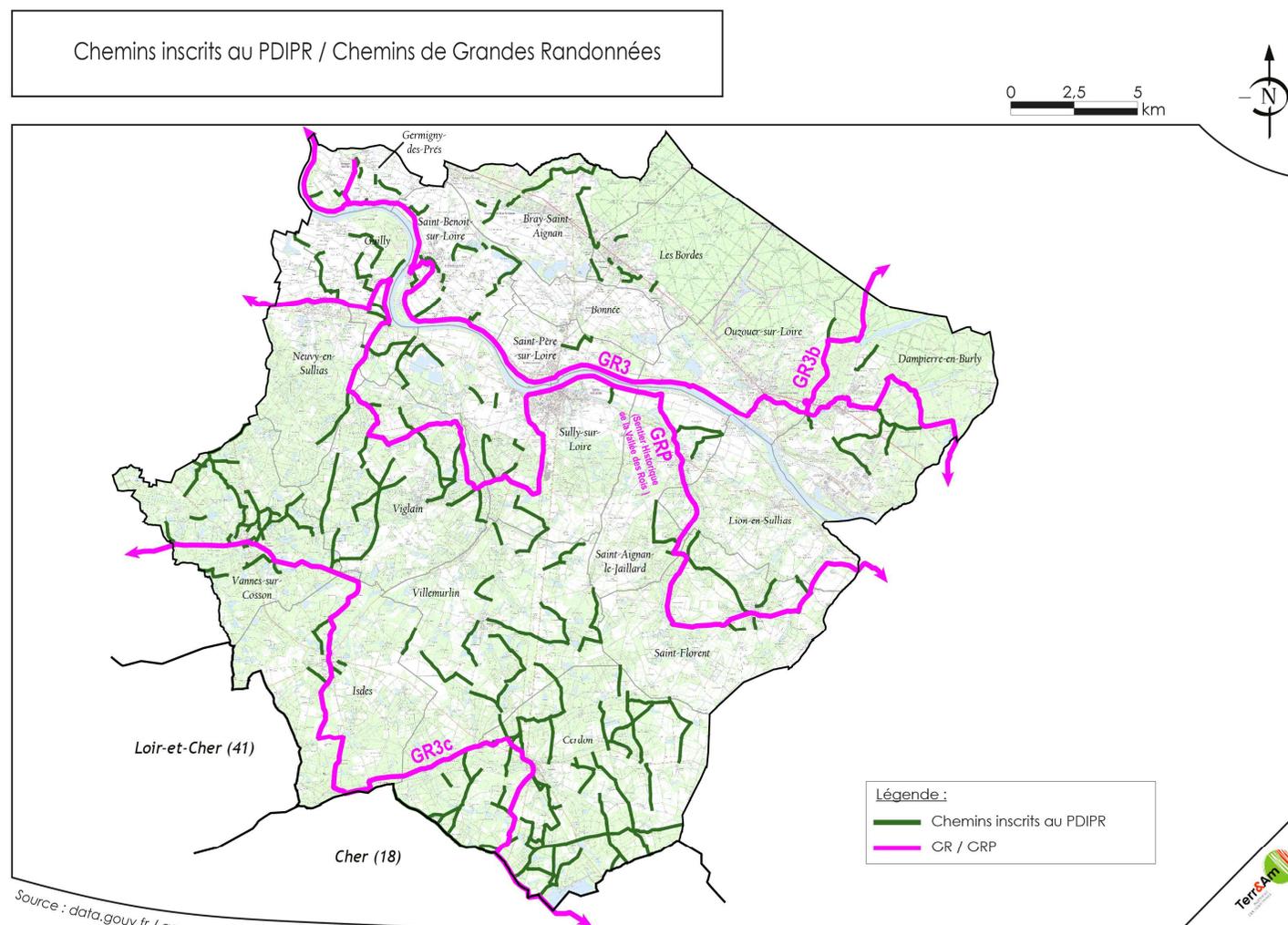
Le PDIPR et les chemins de randonnées

- L'inscription des itinéraires au PDIPR vise à les protéger juridiquement
- Présence également de chemins de grandes randonnées qui sillonnent le territoire d'Est en Ouest



PDIPR = Plan
Départemental des
Itinéraires de
Promenades et de
Randonnées qui vise
à développer et
pérenniser la
randonnée et les
chemins

Chemins inscrits au PDIPR / Chemins de Grandes Randonnées





LES AUTRES MODES DE TRANSPORT

La pratique du vélo

- Pistes cyclables dans les bourgs, pour relier les zones résidentielles aux bourgs / équipements
- Pistes cyclables le long de la Loire → Loire à Vélo, Scandibériques
- Boucles cyclotouristiques définies sur chaque commune à l'échelle de la CCVDS, entre 12 et 34 km
- Projet du Département du Loiret de réhabilitation de la voie ferrée entre Sully-sur-Loire et Cerdon pour le développement d'une voie verte



Piste cyclable dans le bourg de Saint-Benoît-sur-Loire aux abords de l'école



La Loire à Vélo à Saint-Père-sur-Loire



LE STATIONNEMENT

L'offre de stationnement

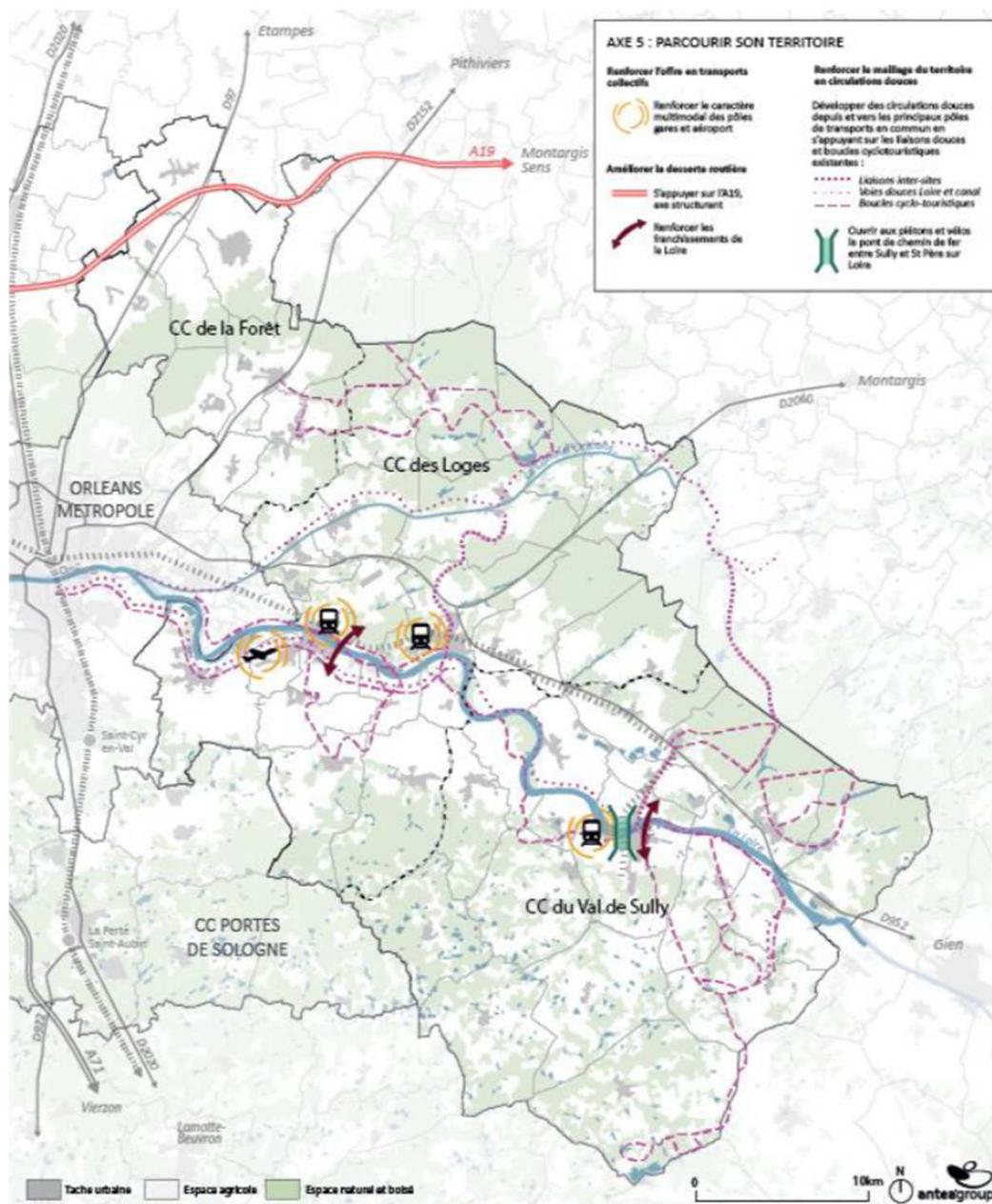
- Une répartition plutôt homogène du stationnement sur le territoire, en fonction du besoin des communes
- Stationnement gratuit
- En 2019 : 80.5% des ménages disposaient d'au moins un espace de stationnement → déficit d'environ 1 000 places (ce qui signifie une occupation du stationnement public)

La recharge des véhicules électriques et hybrides

- Plusieurs bornes de stationnement et de recharge sur le territoire
- Répartition inégale, avec concentration des bornes essentiellement au Nord de la CCVDS → Sully-sur-Loire, Saint-Benoît-sur-Loire, Ouzouer-sur-Loire, Bonnée et Dampierre-en-Burly



RAPPEL DU SCoT



2 objectifs affichés dans le PADD du SCoT :

- Diversifier l'offre de mobilité : renforcer l'offre en transports collectifs, améliorer la desserte routière (notamment aux points de passage de la Loire)
- Développer une mobilité de proximité : renforcer les circulations douces, développer la desserte en transports en commun, mieux partager la voirie entre les différentes modes de circulation



ENJEUX « MOBILITE »

Thématique	Constats et enjeux
Déplacements	<ul style="list-style-type: none">• Forte dépendance de la voiture individuelle, notamment pour des déplacements quotidiens des actifs• Polarisation des déplacements internes et externes vers Dampierre-en-Burly (la centrale emploie au minimum 1 361 salariés)
Réseau routier	<ul style="list-style-type: none">• Une bonne connexion au reste du territoire grâce au réseau routier• Plusieurs axes départementaux majeurs qui permettent une connexion au reste du Loiret <p>→ Veiller à ne pas renforcer l'exposition des biens et des personnes aux nuisances générées par les principaux axes routiers</p>
Autres modes de déplacements	<ul style="list-style-type: none">• Une offre de transports en communs limitée au réseau de bus Rémy compte tenu de l'absence de voie ferrée fonctionnelle• Des espaces dédiés aux modes de déplacement doux à valoriser et à développer <p>→ Travailler en concertation avec la Région pour permettre de développer des solutions de mobilités adaptées, notamment pour les communes rurales éloignées des principaux pôles urbains (Sologne)</p> <p>→ Encourager les modes de déplacement doux et moins polluants sur le territoire</p>

2

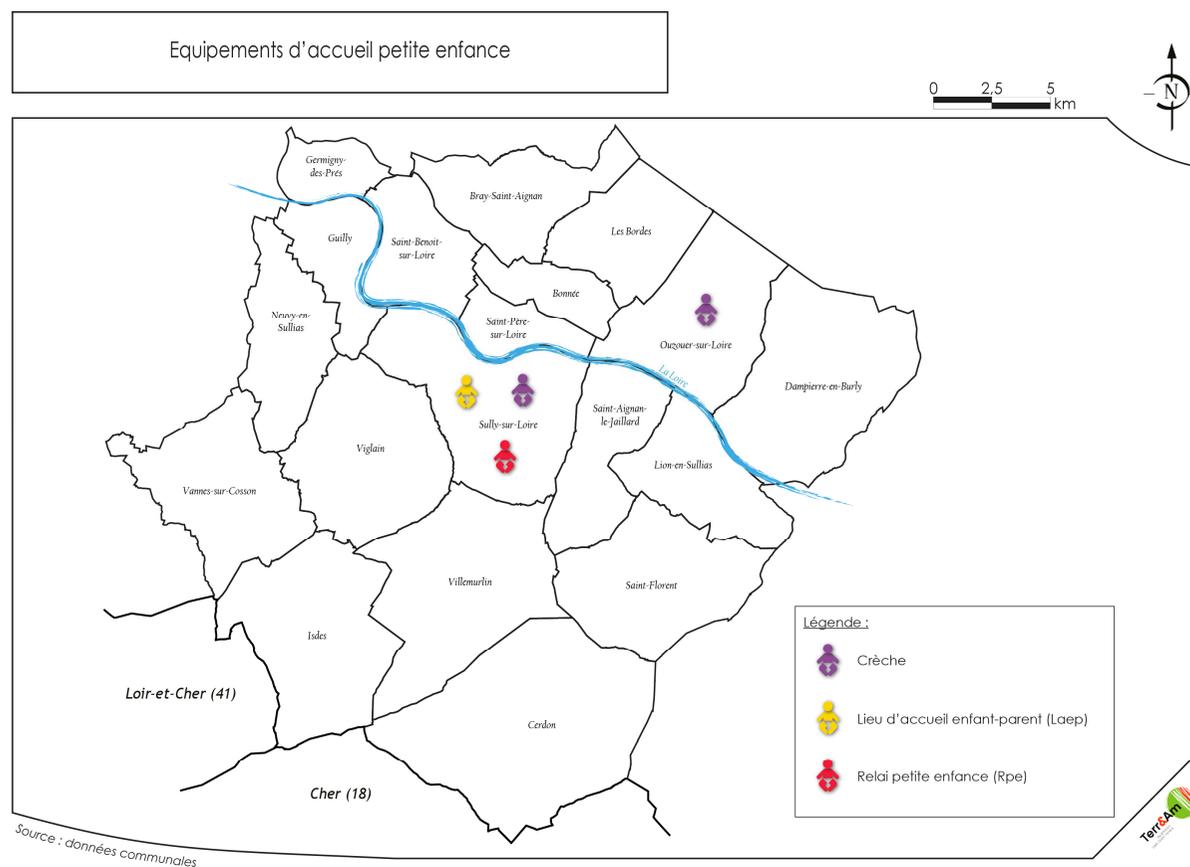
LES EQUIPEMENTS



LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Equipements d'accueil de la petite enfance

- 4 structures présentes pour l'accueil de la petite enfance (0-3 ans) :
 - 2 crèches (Sully-sur-Loire et Ouzouer-sur-Loire)
 - Un lieu d'accueil Enfants-Parents ouvert le mardi, à Sully-sur-Loire
 - Un relai « Petite enfance » itinérant (Sully-sur-Loire, Dampierre-en-Burly, Saint-Benoît-sur-Loire)
- Offre inégalement répartie, avec absence de ces services au Sud de la CCVDS



LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES



Ecole de Saint-Père-sur-Loire



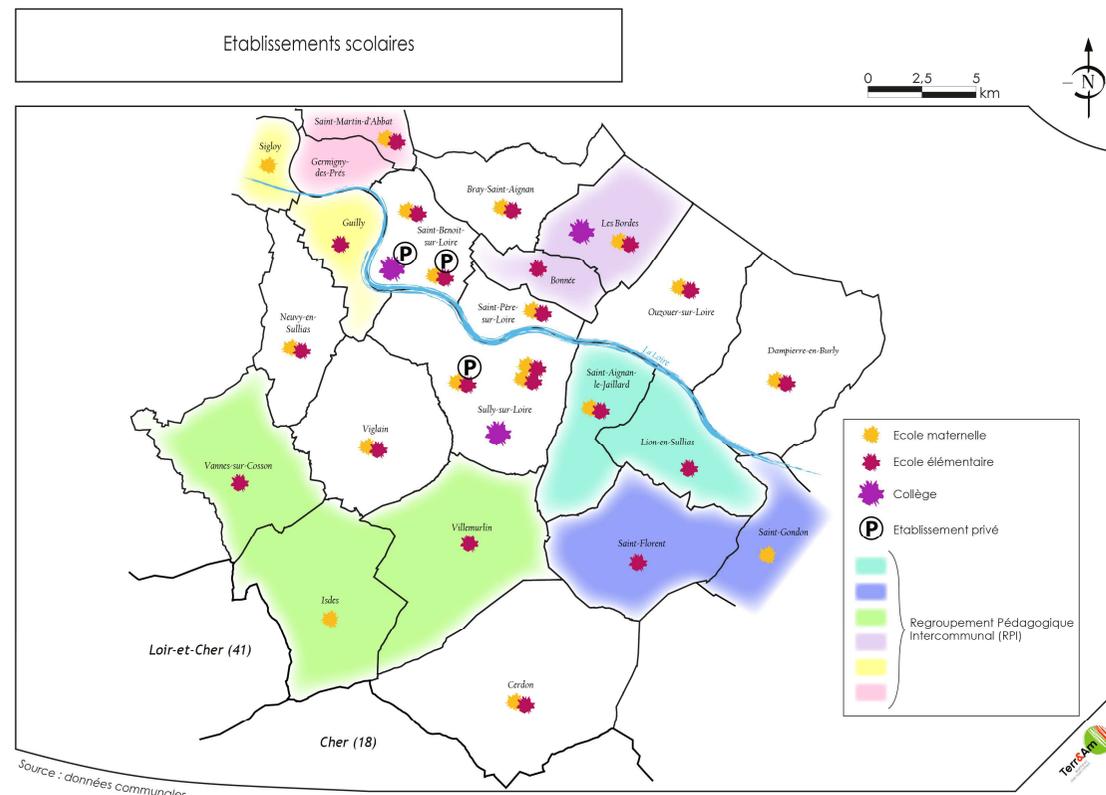
Collège de Sully-sur-Loire



Ecole de Cerdon

Les établissements scolaires

- Toutes les communes ont au moins 1 classe, sauf Germigny-des-Prés
- Plusieurs regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) → maintien de l'offre d'éducation primaire sur le territoire
- Certaines communes regroupées avec des communes hors de la CCVDS
- 2 collèges : Sully-sur-Loire et Les Bordes
- Des établissements privés : collège et école à Saint-Benoît-sur-Loire et école à Sully-sur-Loire





LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SOINS



EHPAD à St Benoît sur Loire



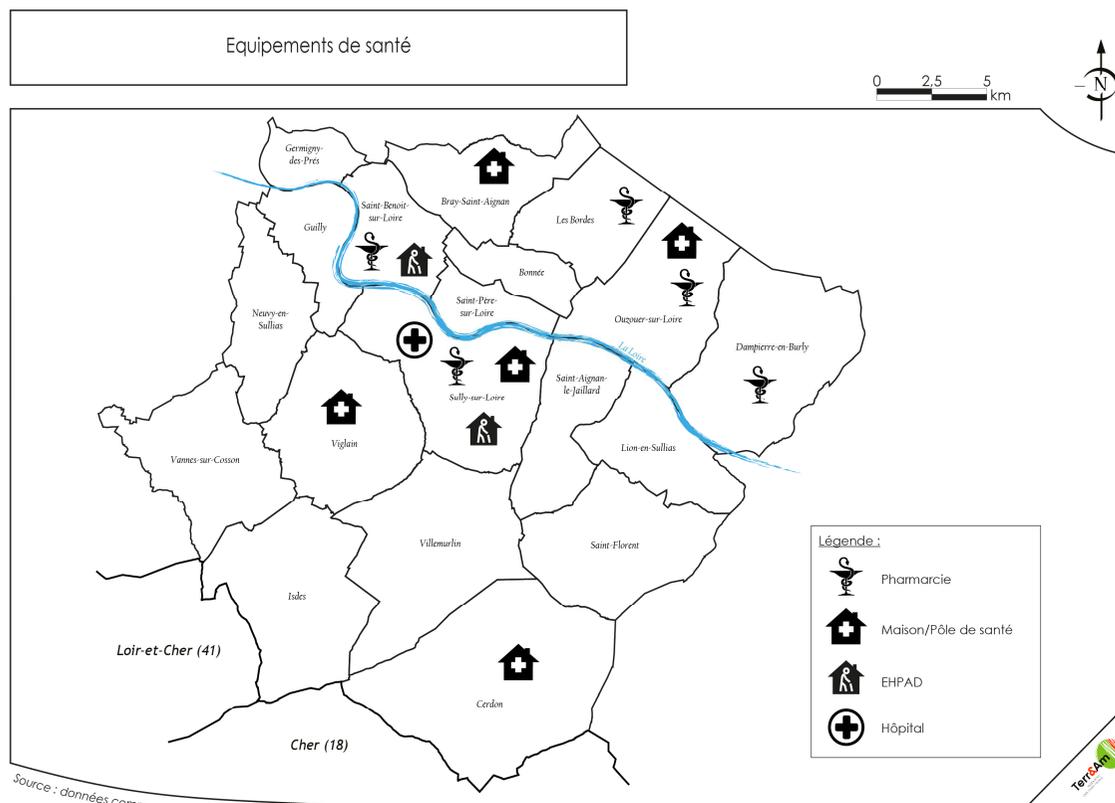
Maison de santé à Cerdon



Hôpital à Sully-sur-Loire

Les équipements de santé

- 2 EHPAD sur le territoire → Sully-sur-Loire : 200 lits / Saint-Benoît-sur-Loire : 80 lits
- Un hôpital à Sully-sur-Loire qui contribue à l'offre de soins de premier recours → 11 lits en unité de médecine + 14 lits en unités de soins de suite
- 5 communes disposent d'au moins 1 pharmacie
- 5 communes disposent d'une maison ou d'un pôle de santé

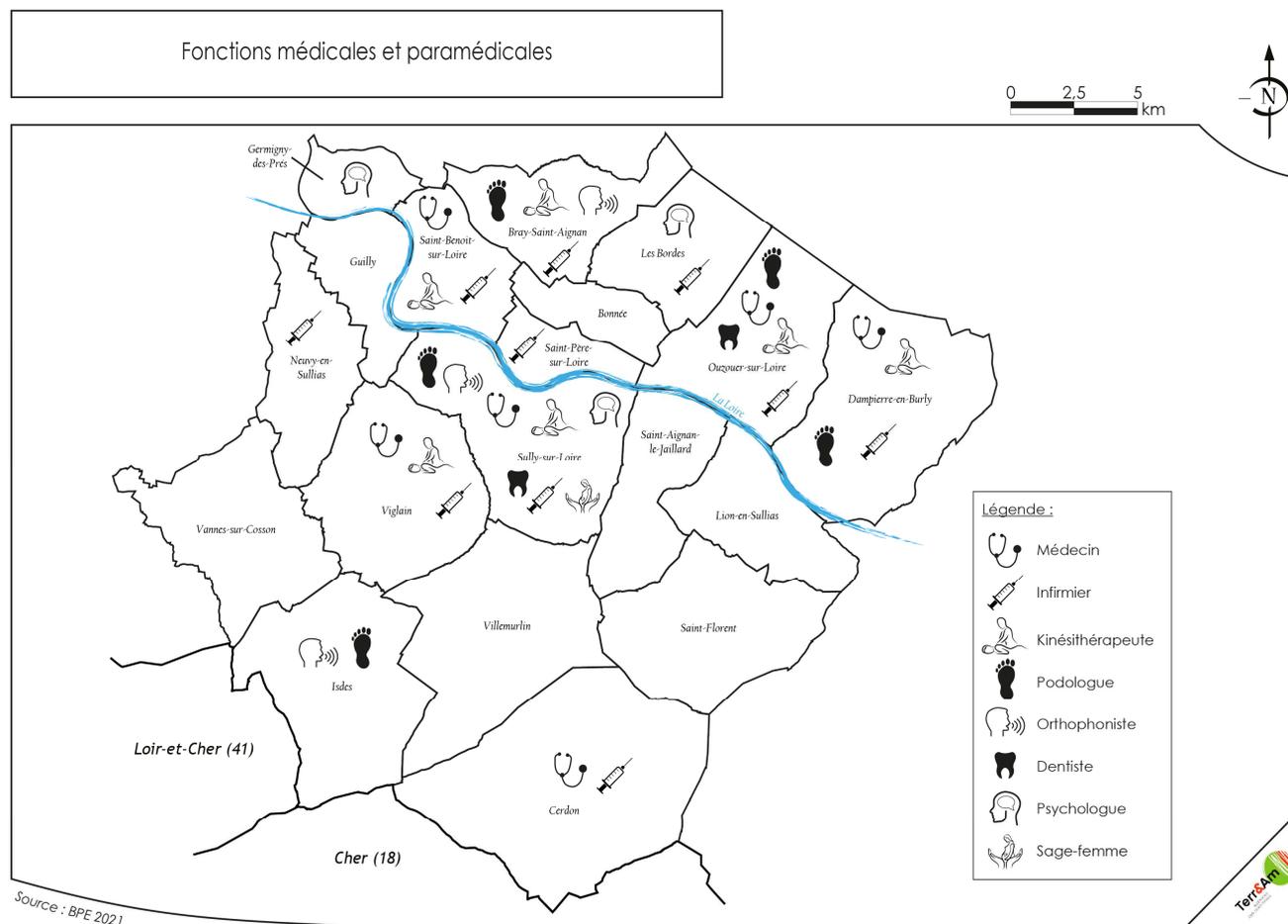




LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SOINS

Les fonctions médicales et paramédicales

- Inégale répartition de l'offre de soin sur le territoire, avec une offre plus réduite au Sud de la Loire → désert médical ?
- Forte concentration de l'offre sur Sully-sur-Loire
- Seulement 14 médecins généralistes pour l'ensemble du territoire, dont 6 à Sully-sur-Loire
- Quelques spécialistes : sage-femme, orthophoniste, diététicien, podologue, ...



AUTRES EQUIPEMENTS



Cinéma à Sully-sur-Loire



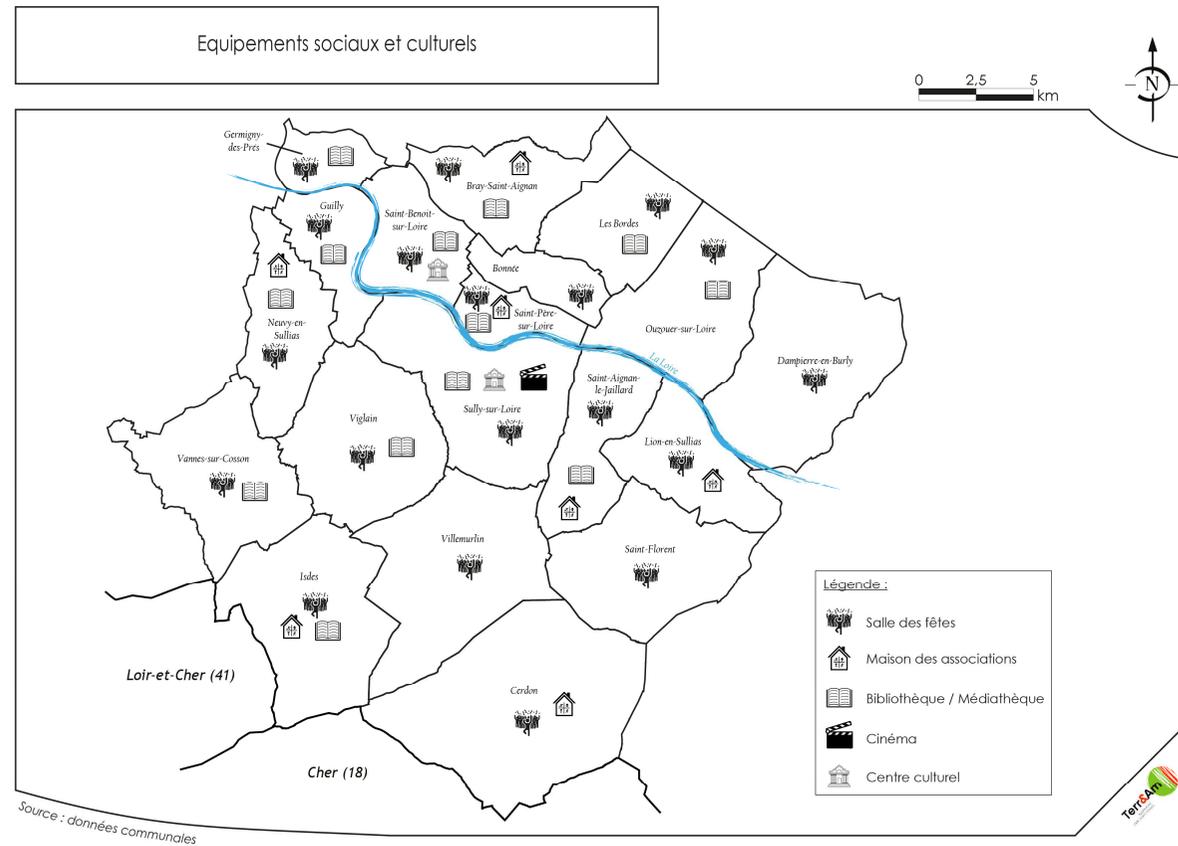
Ecole de musique à Bray-St-A.



Bibliothèque à Neuvy-en-S.

Les équipements de loisirs et culturels

- Offre relative restreinte
- 2 cinémas à Sully-sur-Loire et à Dampierre-en-Burly
- 12 bibliothèques/médiathèques
- Un espace culturel à Sully-sur-Loire + 2 musées (Saint-Benoît-sur-Loire et Dampierre-en-Burly)
- Une école de musique



AUTRES EQUIPEMENTS



Terrain de tennis à Viglain



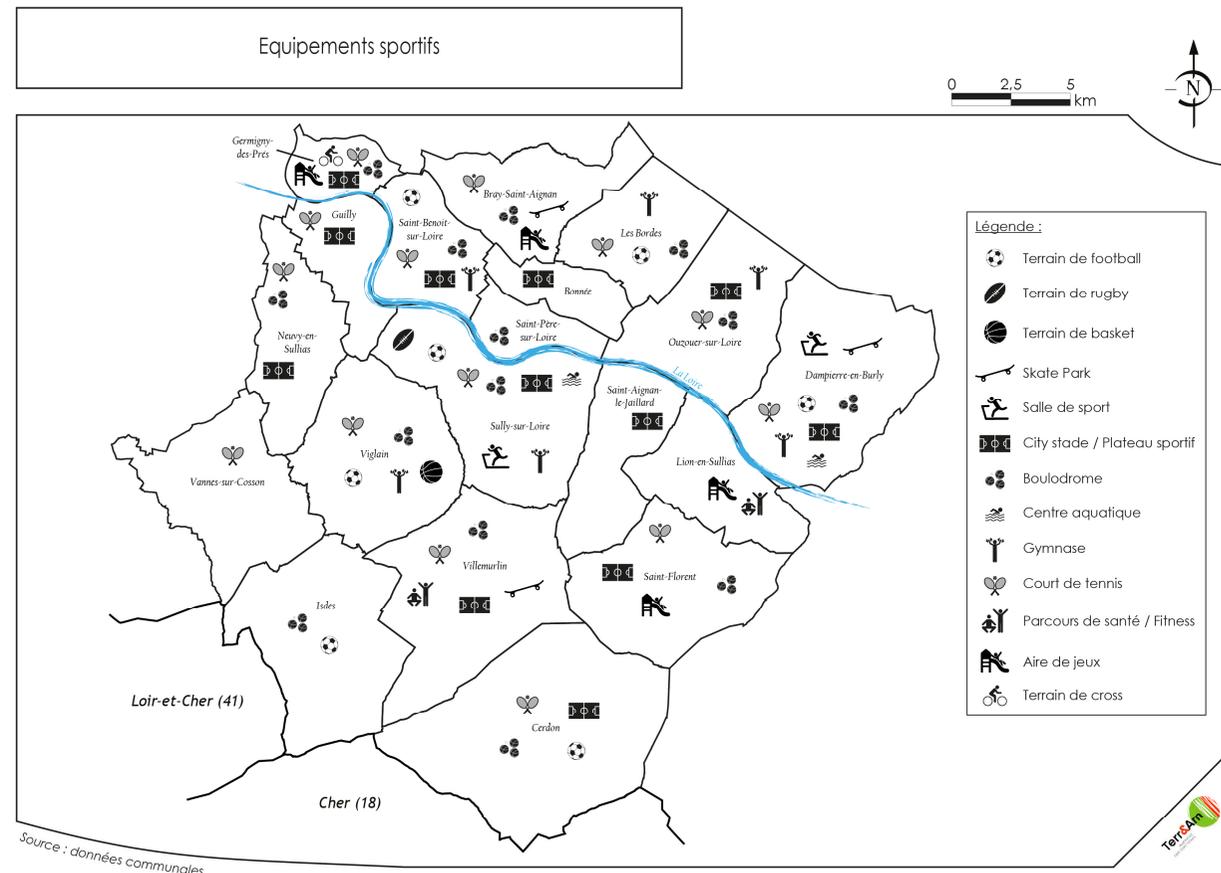
City stade à Ouzouer-sur-Loire



Centre aquaforme à Dampierre-en-Burly

Les équipements sportifs

- Répartition des équipements sportifs plutôt homogène sur le territoire
- Quelques équipements majoritairement représentés : terrains de tennis, terrain de foot, city-stade

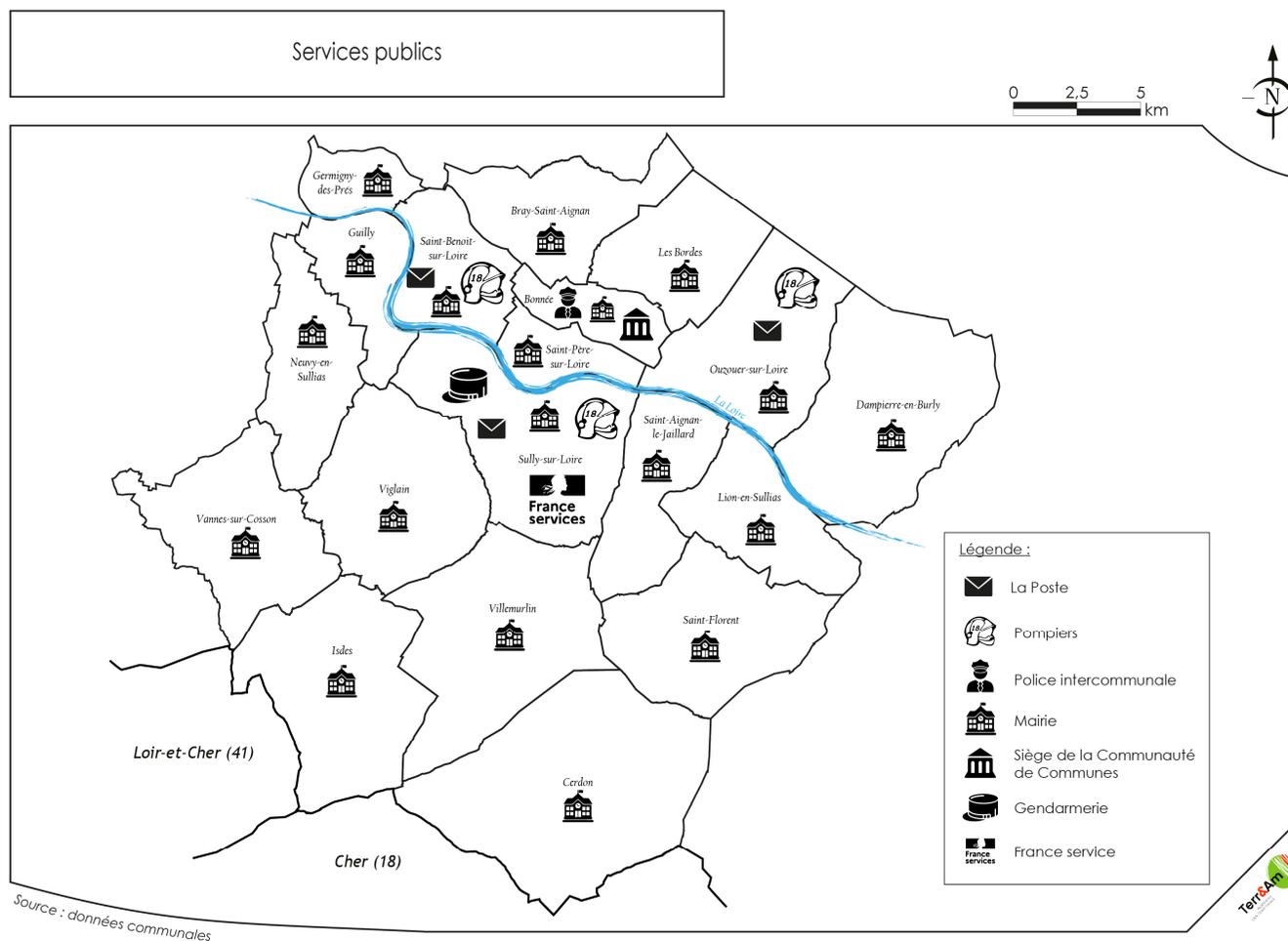




AUTRES EQUIPEMENTS

Les équipements et services de proximité

- Inégale répartition des services sur le territoire
- Forte concentration des services à Sully-sur-Loire et au Nord de la Loire
- Présence d'une maison « France Services » à Sully-sur-Loire
- Poste / Agence postale peu nombreuses





ENJEUX « EQUIPEMENTS »

Thématique	Constats et enjeux
Petite enfance / équipements scolaires	<ul style="list-style-type: none">• Offre inégalement répartie pour la petite enfance• De nombreux regroupements pédagogiques pour permettre le maintien de l'ouverture des écoles sur les communes• 2 collèges, mais pas de lycée ni d'offre d'établissements supérieurs → départ des jeunes vers d'autres secteurs <p>→ Veiller à maintenir les équipements scolaires ouverts sur le territoire, car figurent comme des éléments clés pour le dynamisme des petites communes notamment</p>
Equipements de santé	<ul style="list-style-type: none">• Une offre d'équipements de santé assez correcte, avec des spécialistes qui sont implantés• Des médecins généralistes peu nombreux <p>→ Assurer une offre de soins de qualité et en nombre suffisant pour répondre aux besoins des habitants</p> <p>→ Lutter contre les déserts médicaux</p>
Autres équipements publics (loisirs, culture, services publics)	<ul style="list-style-type: none">• Services publics inégalement répartis, avec une concentration majeure à Sully-sur-Loire• Equipements sportifs présents sur tout le territoire, au contraire des équipements culturels <p>→ Assurer que tous les habitants du territoire puissent avoir accès aux services publics</p> <p>→ Développer les équipements culturels sur le territoire, en tirant profit des atouts présents (histoire, nature, etc) pour rendre le territoire dynamique et attractif</p>

3

LES RESEAUX



RESEAUX ET PLUi

Les plans des réseaux sont annexés au PLUi

→ L'annexe sanitaire est **une pièce obligatoire**, avec le plan qui l'accompagne

Il est nécessaire que toutes les communes **transmettent leur zonage** d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées au bureau d'études

Pour les communes qui le souhaitent, il est possible d'engager une révision de leur zonage d'assainissement afin d'annexer au PLUi un document plus récent

Liste des communes disposant d'un zonage d'assainissement des eaux usées

- Bonnée
- Bray-Saint-Aignan
- Germigny-des-Prés
 - Guilly
- Les Bordes

- Lion-en-Sullias
- Saint-Aignan-le-Jaillard
- Saint-Benoît-sur-Loire
 - Sully-sur-Loire
 - Viglain



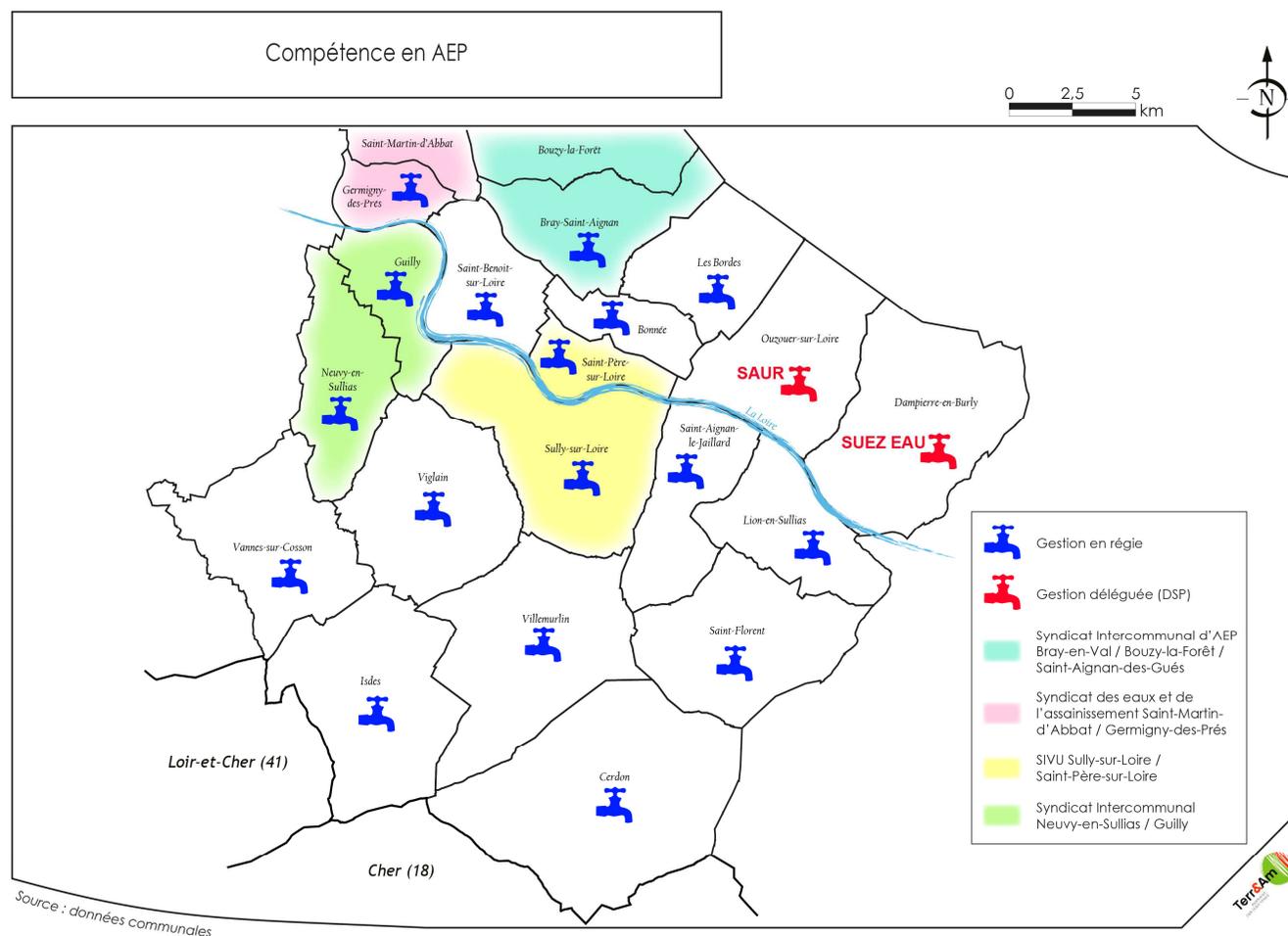
GESTION DE L'EAU POTABLE

La ressource en eau

- D'après le Schéma départemental : le territoire de la CCVDS n'est pas déficitaire en eau potable
- Compétence communale → rend compliquée une vision d'ensemble des productions et consommations



Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable dresse un état des lieux de l'alimentation en eau du département → SDAEP du Loiret approuvé en 2018





GESTION DE L'EAU POTABLE

La qualité de l'eau potable

- Conformité microbiologique et physico-chimique à 100% pour la majorité des communes, sauf :

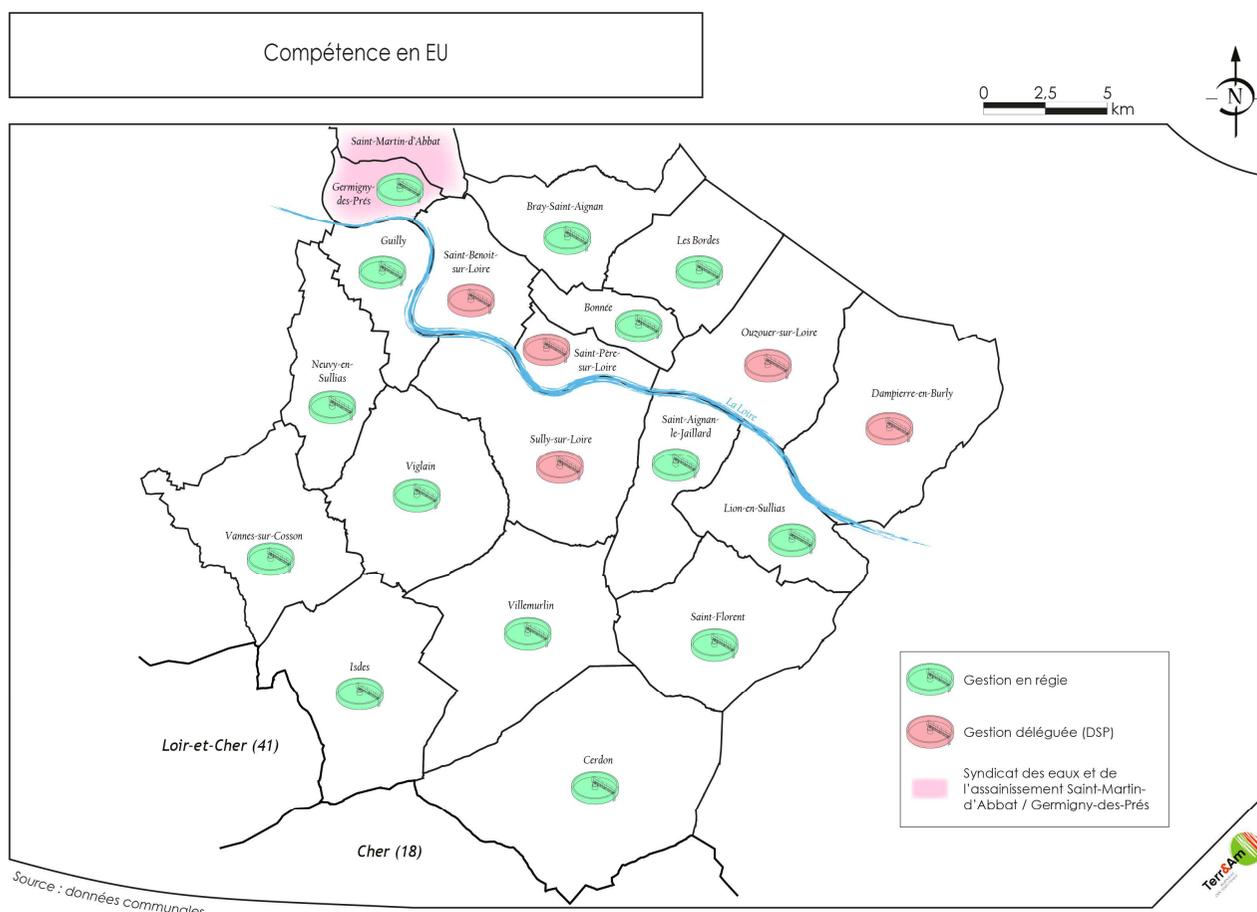
	Conformité microbiologique	Conformité physico-chimique
Les Bordes	100%	75%
Ouzouer-sur-Loire	90%	100%
Saint-Benoît-sur-Loire	90%	100%



ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Assainissement collectif

- Compétence communale
- 3 constats majeurs :
 - Un taux de desserte très satisfaisant par les réseaux
 - Les eaux traitées présentent des qualités globalement satisfaisantes
 - Des équipements majoritairement conformes à la réglementation





ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

L'assainissement collectif Fonctionnement d'une station d'épuration



Assainissement collectif – station d'épuration

- Toutes les communes disposent d'une station d'épuration (STEP), sauf Germigny-des-Prés et Bonnée
- Conformité des équipements non atteinte pour 3 communes : Ouzouer-sur-Loire, Saint-Benoît-sur-Loire et Saint-Père-sur-Loire
- Guilly et Villemurlin : extension de la STEP envisagée



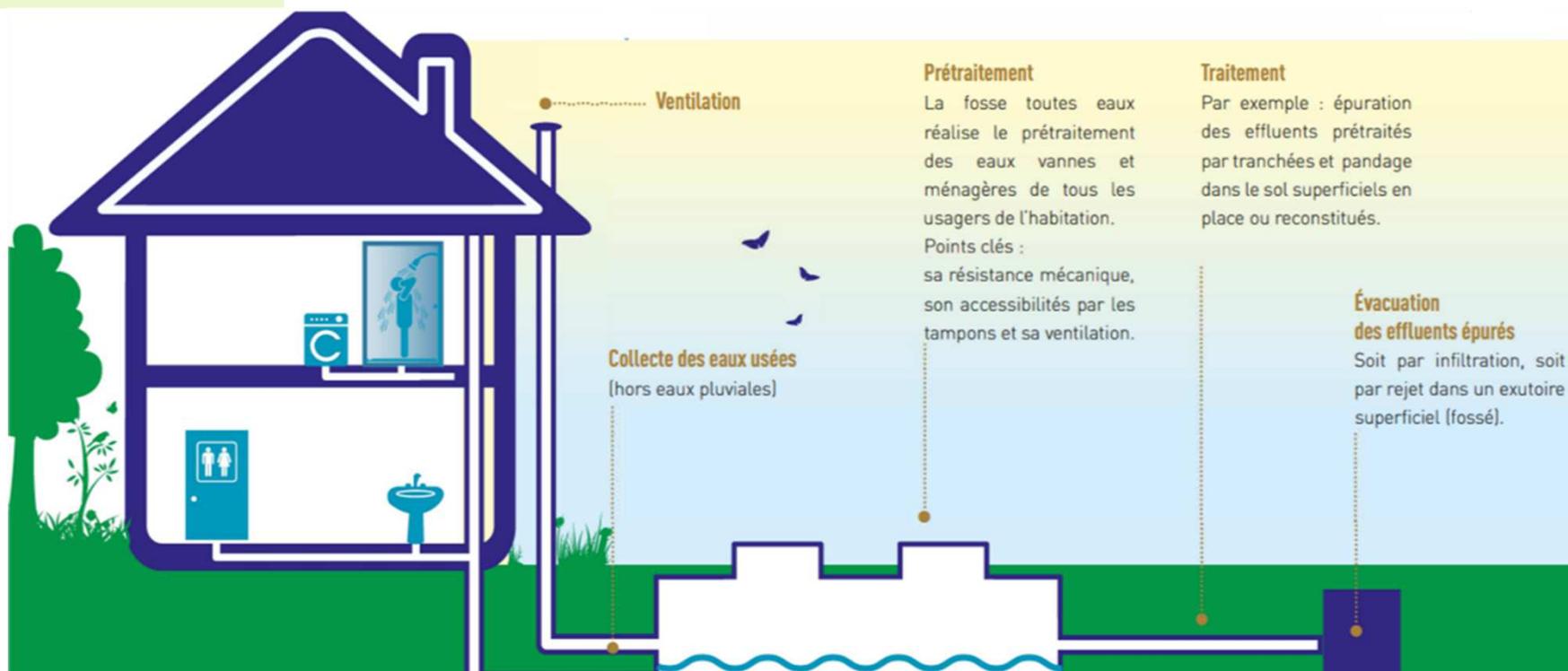
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES



SPANC = Service Public d'Assainissement Non Collectif

Assainissement non-collectif

- Compétence de la CCVDS
- Plusieurs obligations pour les usagers : bon état de fonctionnement des installations, consultation possible par le SPANC en cas de travaux, assurer l'accessibilité des ouvrages
- DSP avec Suez France sur les 19 communes
- En 2010 : 3 500 installations recensées, dont 70% non conformes → campagne de contrôle en cours sur la CCVDS





GESTION DES EAUX PLUVIALES

Rappel sur les notions d'imperméabilisation

- Développement de l'urbanisation = développement de l'imperméabilisation des sols qui peut conduire à des problèmes de ruissellement des eaux de pluies dans certains secteurs
- Encourager l'infiltration à la parcelle

Compétence

- Gestion des eaux pluviales par les communes elles-mêmes
- Quelles sont les communes qui disposent d'un plan du réseau d'eaux pluviales ?



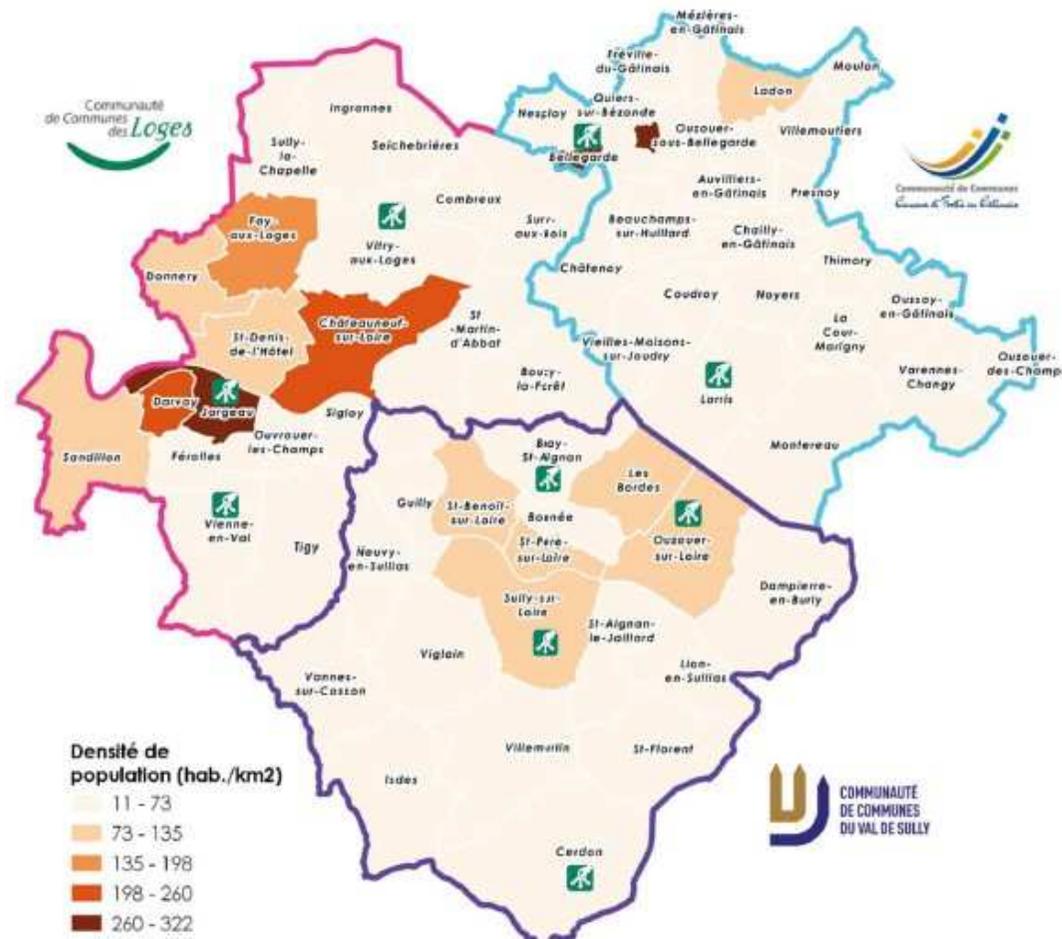
GESTION DES DECHETS



SICTOM = Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères

Le SICTOM

- Comprend 3 communautés de communes → celles des Loges, du Val de Sully et Canaux et Forêts en Gâtinais (en partie)
- 63 communes / 83 844 habitants en 2018
- Compétence : collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, des déchèteries → traitement des déchets ménagers effectué par le SYCTOM

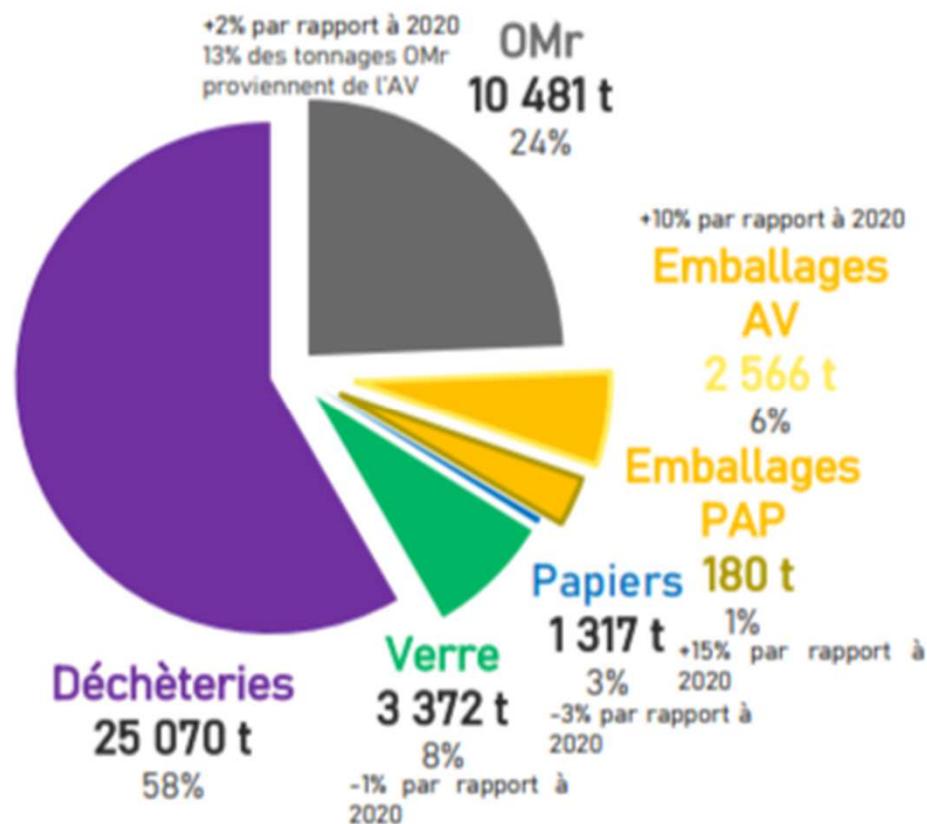




GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets ménagers

- Collecte des ordures ménagères en porte à porte (17 levées) ou par apport volontaire (27 dépôts)
- Collecte des emballages, papiers et du verre par apport volontaire uniquement
- 4 déchèteries sur la CCVDS : Sully, Ouzouer, Bray-Saint-Aignan et Cerdon
→ accessibles aux particuliers (limite de 2 m³/jours) et aux professionnels





GESTION DES DECHETS



Indice de réduction de la quantité e déchets enfouis = tonnage de déchets non dangereux et non inertes de 2021 x 100 / les tonnages enfouis en 2010

Le traitement des déchets

- Assuré par le SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf-sur-Loire (1994)
- Usine d'incinération des ordures ménagères de Gien-Arrabloy
- A Bray-Saint-Aignan : présence du centre de transfert des déchets ménagers et du centre de stockage des déchets ultimes de classe II
- Modes de valorisation des déchets : 27% par récupération d'énergie et 25% par la valorisation de matière
- Indice de réduction de la quantité de déchets enfouis = à 111





ENJEUX « RESEAUX »

Thématique	Constats et enjeux
Eau potable	<ul style="list-style-type: none">• Gestion de l'eau potable qui s'effectue majoritairement en régie par les communes• Qualité de l'eau globalement bonne→ Continuer à offrir une eau de bonne qualité sur le territoire→ Lutter contre la déperdition de l'eau lors de l'adduction
Assainissement	<ul style="list-style-type: none">• Une bonne desserte des habitations par les réseaux d'assainissement collectif• Un taux de conformité relativement bas pour l'assainissement autonome→ Veiller à assurer une desserte correcte des secteurs ouverts à l'urbanisation par les réseaux→ Envisager des extensions des STEP au besoin pour répondre à la croissance démographique future→ Assurer un meilleur taux de conformation des équipements autonomes
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none">• Gestion des déchets assurée par le SICTOM→ Encourager les habitants à réduire davantage leurs déchets et à pratiquer le tri sélectif→ Veiller à ne pas exposer les habitants aux nuisances causées par la gestion des déchets, aux abords des sites de Bray-Saint-Aignan

4

**SUITE DE LA
PROCEDURE**



SUITE DE LA PROCEDURE

Prochain groupe de travail :

« FONCIER – DEMOGRAPHIE »

Le mardi 30 janvier 2023



Merci !



Et bonnes fêtes de fin d'année



Siège social

1, rue Niepce
45700 VILLEMANDEUR
06 84 75 32 00 – 02 38 89 87 79
montargis@terr-am.fr

25, rue des Arches
41000 BLOIS
02 54 56 81 05
blois@terr-am.fr

3t all. des platanes
89000 PERRIGNY
03 86 51 18 47
auxerre@terr-am.fr

27, rue des Hauteurs du Loing
CS 40174 – 77797 NEMOURS cedex
01 64 28 02 63
nemours@terr-am.fr